

# **CONSEIL GENERAL**

---

## **SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 08 AVRIL 2013 A LA CASSINE**

### **Ordre du jour**

1. Salutations et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Règlement du Conseil général : tarif des vacations
4. Coefficient d'impôt et taux d'indexation
  - a. Présentation par l'Exécutif
  - b. Discussion et vote
5. Budget 2013
  - a. Présentation par l'Exécutif
  - b. Rapport de la Commission de gestion
  - c. Entrée en matière
  - d. Discussion
  - e. Vote
6. Motion « Règlement communal d'organisation » de la Commission du Règlement
  - a. Développement par le dépositaire de la motion
  - b. Entrée en matière
  - c. Discussion
  - d. Vote
7. Postulat « Conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics » de M. Daniel Schmid
8. Informations de l'Exécutif
9. Divers

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU LUNDI 08 AVRIL 2013**

**1. Salutations et appel nominatif des conseillers généraux**

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 20h00. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée au pilier public, sur le site internet communal et communiquée aux médias par le soin du secrétaire municipal.

Il excuse M. David Morisod et Mme Nicole Bétrisey.

**M. Samuel Rouiller** procède à l'appel nominal et relève la présence de 43 conseillers généraux.

Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal : 7 / 7 présences

**M. Bertrand Fontannaz** explique le principe des interventions des conseillers généraux à l'assemblée. Il demande à ce que les personnes précisent à quel titre elles interviennent. Il mentionne que lors des votations, il faut laisser les mains levées bien en évidence jusqu'à ce qu'elles soient comptées par les scrutateurs.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

**M. Bertrand Fontannaz** informe qu'il a reçu deux demandes de modification de l'ordre du jour :

- **M. Daniel Schmid** propose l'ajout d'un point « nomination des membres de la commission chargée d'établir un règlement communal d'organisation » si la motion « Règlement communal d'organisation » est acceptée.
- **M. Alexis Turin** propose l'ajout d'un point « modification du Bureau » suite à sa demande de rester au Bureau en tant que membre à la place de Mme Véronique Cottet-Bugnon. Cette proposition est entre autre motivée du fait que M. Côme Vuille le remplacera en tant que chef de groupe PLR.

**M. Bertrand Fontannaz** explique à M. Daniel Schmid que le Bureau a la compétence pour constituer une commission du Conseil général. La demande est donc retirée par l'intervenant.

**M. Alexis Turin** indique les raisons qui ont motivé sa demande de modification de l'ordre du jour. Elle est votée.

Résultat de la votation : 14 oui, 27 non, 1 abstention

La demande de modification est refusée. L'ordre du jour est donc accepté sans modification.

**3. Règlement du Conseil général : tarif des vacances**

**M. Bertrand Fontannaz** explique qu'il va passer en revue chaque point. Si une modification est formulée par un chef de groupe, elle sera votée et opposée à la proposition de la Commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général. Il sera enfin procédé à un vote final. Voici les modifications demandées :

- Modification du point 4 proposée par le groupe PDC : indemnité de fonction du secrétaire, frs 1500.- au lieu de frs 2000.-

Résultat de la votation : 23 non, 16 oui, 3 abstentions

- Suppression du point 6 proposée par les groupes UDC et PDC, ainsi que le parti des Verts : Séance de préparation aux séances plénières, Frs 60.- par participant

Résultat de la votation : 29 oui, 10 non, 3 abstentions

- Suppression du point 7 proposée par les groupes UDC et PDC, ainsi que le parti des Verts : Groupes, frs 150.- par membre par an opposé à la contre-proposition du PLR à Frs 1000.- par parti par an  
Résultat de la votation : 28 oui, 8 non, 6 abstentions

Suppression du point 7 proposée par les groupes UDC et PDC, ainsi que le parti des Verts : Groupes, frs 150.- par membre par an

Résultat de la votation : 28 oui, 9 non, 5 abstentions

**M. Bertrand Fontannaz** demande à l'assemblée de voter le tarif des vacances tel qu'il a été modifié ce soir :

Résultat de la votation : 37 oui, 0 non, 5 abstentions

Le tarif des vacances, avec les modifications apportées, est accepté.

#### 4. Coefficient d'impôt et taux d'indexation

**M. Bertrand Fontannaz** précise que ces 2 points sont liés au bilan. Selon l'article 7 de la loi sur les communes, le délai d'approbation du budget est fixé normalement au 20 décembre. En cas de renouvellement du conseil municipal, il peut-être différé de 60 jours.

##### a. Présentation par l'Exécutif

Le Président de commune, **M. Yannick Buttet** propose que le coefficient soit maintenu à 1.25 et le taux d'indexation à 165.

Le président de la Cogest, **M. Alexis Turin** informe l'assemblée que la commission ne propose pas de changement de taux d'indexation et de coefficient d'impôt.

L'entrée en matière pour le coefficient d'impôt et le taux d'indexation est acceptée.

##### b. Discussion et vote

Aucune discussion supplémentaire n'a lieu.

Résultat de la votation : oui à l'unanimité pour le taux d'indexation

Résultat de la votation : oui à l'unanimité pour le coefficient d'impôt

#### 5. Budget 2013

##### a. Présentation par l'Exécutif

**M. Yannick Buttet** explique que le Conseil général n'a pratiquement pas de moyen d'agir sur les 75% à 80% du budget qui lui est soumis car ce sont des dépenses liées. Il s'agira de soigner et d'améliorer dans les années qui suivent la marge d'autofinancement de frs 1,162 millions, même si les investissements seront nombreux. L'exercice 2013 présente une insuffisance de financement de frs 4,892 millions après amortissement comptable. Il démontre que la commune est dans une phase d'investissements avec frs 21.71 millions prévus en 2013. Il apporte des explications sur différents postes importants.

M. Yannick Buttet se prononce sur les différents amendements formulés par la Cogest. La municipalité est étonnée du budget annuel du Conseil général estimé à frs 80000.-. Elle accepte néanmoins ce premier amendement pour cette année de mise en route et dans un souci de bonne collaboration avec le Conseil général. Le Conseil communal rejoint la position de la Cogest pour le 2<sup>ème</sup> amendement concernant le report de la rénovation de la route résidentielle Pré-Loup pour un montant de frs 600000.- Il est aussi d'avis qu'une solution moins onéreuse peut être étudiée. Le 3<sup>ème</sup> amendement proposé par la Cogest sur l'abandon d'achat d'actions BEV (ex SEBV) pour frs 250000.- est devenu caduc car l'opération a déjà été effectuée au mois de janvier, suite à l'engagement pris en automne 2012. Il précise que le

placement est intéressant puisqu'il rapporte 1%. Il remercie toute l'assemblée de l'attention qu'elle lui a portée.

b. Rapport de la Commission de gestion

**M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au rapporteur de la Cogest, **M. Jürg Kilchenmann** en signalant que pour cette première fois le rapport sera lu dans son intégralité. Pour les prochaines fois, on ne passera en revue que l'introduction et la conclusion.

c. Entrée en matière

Les chefs de groupe Mmes Cretton Nathalie, Knubel Natercia et MM. Vanay Guillaume, Vuille Côme acceptent l'entrée en matière. Aucune opposition n'est formulée dans l'assemblée.

d. Discussion

**M. Bertrand Fontannaz** passe en revue les comptes fonctionnels en précisant que le vote final aura lieu en bloc.

**Mme Nathalie Cretton** prend la parole au nom des Verts concernant le point 7, protection et aménagement, plan de quartier de Collombey, construction de 7 immeubles. Elle exprime ses craintes sur la densification exagérée du centre du village et demande à la commune qu'elle garantisse des espaces publics conviviaux, ce qui avait été prôné par l'ensemble des partis politiques lors des dernières élections législatives. **M. Daniel Schmid** explique que le PS est d'accord pour la construction de 3 ou 4 immeubles, mais pas de 7. Il demande l'abandon du projet par la suppression des frs 40000.- liés à l'étude du projet.

**M. Yannick Buttet** répond à Mme Nathalie Cretton en précisant que le projet peut encore être modifié. Il s'agit d'un partenariat public-privé. L'objectif est d'avoir un urbanisme maîtrisé sans création de nouvelles zones à bâtir.

**M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au président de la Cogest. **M. Alexis Turin** précise qu'il y a eu une excellente collaboration avec la municipalité. Cela est encourageant pour la suite des travaux. La Cogest a demandé trois amendements. Deux ont été acceptés, la réflexion sur le 3<sup>ème</sup> étant révolue.

e. Vote

Résultat de la votation : oui à l'unanimité pour l'acceptation du budget 2013 avec les deux amendements.

**M. Bertrand Fontannaz** remercie la Cogest et la municipalité et se réjouit de la bonne collaboration.

## 6. Motion « Règlement communal d'organisation » de la Commission du Règlement

**M. Bertrand Fontannaz** précise que la motion a été acceptée par le Bureau.

a. Développement par le dépositaire de la motion

**M. Bertrand Fontannaz** passe la parole au rapporteur de la commission **M. Daniel Schmid** qui développe la motion. L'objet principal du ROC est le vote rubrique par rubrique.

b. Entrée en matière

Les chefs de groupe Mmes Cretton Nathalie, Knubel Natercia et MM. Vanay Guillaume, Vuille Côme acceptent l'entrée en matière. Aucune opposition n'est formulée dans l'assemblée.

c. Discussion

**M. Come Vuille** pense qu'il est dans l'intérêt du Conseil général que la motion soit acceptée. Le PLR soutient cette motion. **Mme Nathalie Cretton** soutient le rapporteur de la motion.

**M. Yannick Buttet** annonce que les conseillers communaux sont d'accord avec l'établissement d'un ROC. La municipalité ne combattra pas cette motion.

d. Vote

Résultat de la votation : La motion est acceptée par 41 oui et 1 abstention.

La municipalité a 12 mois pour présenter les propositions règlementaires.

**M. Yannick Buttet** informe que pour l'établissement du ROC, le conseil municipal interpellera les conseillers généraux après que les conseillers municipaux aient été consultés.

**7. Postulat « Conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics » de M. Daniel Schmid**

Le Bureau a jugé le postulat irrecevable car il ne présente pas une demande d'étude mais fait état de propositions. M. Daniel Schmid n'est pas d'accord avec la décision du Bureau car il s'était renseigné sur la manière de faire. Il a néanmoins reformulé un nouveau postulat, et l'a déjà transmis au Bureau.

**8. Informations de l'Exécutif**

**M. Yannick Buttet** précise qu'il aimerait maintenir ce point à l'ordre du jour de toutes les séances au cas où la municipalité aurait quelque chose à transmettre. Il remercie le Conseil général pour la confiance qu'il a témoignée au Conseil communal en ayant voté ce budget à l'unanimité.

**9. Divers**

- Un postulat intitulé « ouverture des guichets communaux » est remis par le groupe PLR au Bureau.
- Question personnelle de **Mme Madeleine Delarze** pour la municipalité sur le planning des places de jeu :  
Est-ce que la place de jeux d'Illarsaz fait partie de la prochaine mise à jour des places de jeux de la commune ?  
Réponse de **M. Yannick Buttet** : Le Conseil communal est sensible à ces places de jeu. Dans l'esprit de la municipalité, la première place de jeu qui aurait besoin d'être remise en état est sise à Collombey. Celle-ci comporte des jeux qui n'ont été remplacés qu'en partie par mesure de sécurité. Lors de la prochaine réflexion de la municipalité sur le planning des réfections de places de jeu, elle tiendra compte du constat de Mme Madeleine Delarze concernant celle d'Illarsaz.
- Question de **Mme Nathalie Cretton** au nom des Verts pour la municipalité :  
Est-ce qu'il est stipulé dans le cahier des charges du personnel de nettoyage des bâtiments communaux que le personnel doit utiliser des produits naturels ?  
Réponse de **M. Yannick Buttet** : Le Conseil municipal se renseignera pour rendre sa réponse d'ici la prochaine séance plénière du Conseil général.
- Question de **Mme Nathalie Cretton** au nom des Verts pour la municipalité :  
Les employés communaux formés par la CIPEL diminuent-ils l'utilisation de produits phytosanitaires en les remplaçant par des produits naturels ?  
Réponse de **M. Yannick Buttet** : Ils ont probablement mis en application ce qu'ils ont appris.
- Question de **M. Alexis Turin** au nom du PLR pour la municipalité :

Ne serait-il pas plus judicieux que le comité de direction du Home de Collombey-Muraz soit composé de personnes non issues du conseil de fondation ?

L'organisation actuelle de la fondation qui gère cette structure préoccupe le groupe PLR. Il semblerait que le comité de direction fait également partie du conseil de fondation. Dans un souci d'image, d'efficacité et de séparation des pouvoirs, le PLR est d'avis que ces 2 organes doivent être composés de personnes différentes.

Réponse de **M. Yannick Buttet** : Concernant la fondation du home et sa structure, le Conseil communal est en train de réfléchir à sa restructuration liée à la nouvelle législature. Il y a quelques années, le comité de direction n'était pas issu du conseil de fondation. Ce système avait cours à l'époque. Le fait qu'il n'y avait pas de liaisons entre les 2 instances avait créé des problèmes. On ne peut pas exclure cette manière de faire actuellement car le conseil de fondation n'a pas encore eu son assemblée générale 2013 qui devra valider ses nouveaux membres. Elle traitera par la suite de la mise en route du nouvel EMS et portera sa réflexion sur la structure actuelle. L'avis du PLR sera aussi pris en compte.

- Question personnelle de **M. Come Vuille** pour la municipalité :

Est-ce que le Conseil municipal a prévu de présenter au Conseil général le nouvel organigramme de l'administration communale avec le cahier des charges des chefs de service ? Est-ce que ces personnes pourraient être invitées lors d'une prochaine séance pour pouvoir mieux faire connaissance ?

Réponse de **M. Yannick Buttet** : L'idée que les conseillers généraux fassent connaissance avec les chefs de service et leur cahier des charges est excellente. L'idée actuelle est de présenter dans la prochaine revue communale le nouvel organigramme. La présentation des chefs de service lors d'une prochaine séance ici reste néanmoins une bonne idée.

- **M. Cédric Zürcher** remercie les membres du Bureau d'avoir œuvré pour mettre le drapeau de la commune de Collombey-Muraz dans la salle de la Cassine.
- **M. Bertrand Fontannaz** précise qu'une photo des membres du Conseil général sera prise avant la séance plénière du 17 juin 2013.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 22h45.

## LE CONSEIL GENERAL

### DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

